

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1177

10 mai 2012

SOMMAIRE

Bluegems SOPARFI S.à r.l.	56459	Hannover Finance (Luxembourg) S.A. ...	56478
CCMP Alaeo Luxco	56464	Hitech Futur Car Center SA	56492
Dany et Susana S.à r.l.	56459	IDJ S.à r.l.	56467
Darbeida S.A.	56459	Independent Research Holding S.A.	56478
De Bird	56458	ING Lux-Ré S.A.	56493
DMCA	56459	Intercapital S.A.	56494
ECF Edinburgh Car Park S.à r.l.	56466	International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" ...	56494
Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.	56459	Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	56492
European Forest Resources (France) S.à r.l.	56466	Intrawest Holdings S.à r.l.	56493
European Forest Resources Holdings S. à r.l.	56466	Intrawest Luxembourg Sàrl	56493
European Forest Resources (UK) S.à r.l.	56466	Intrawest S.à r.l.	56493
Everent S.A.	56467	IRERE Industrial 2	56494
Evolution Company S.à r.l.	56467	KION Finance S.A.	56494
Fabso International Holding S.A., SPF ...	56467	LKR Immobiliengesellschaft SA	56495
Fair' Invest International	56476	LOG 2 GO SA Logistic Solutions	56495
Fareale S.A.	56477	Loria International S.A.	56493
Fideuram Bank (Luxembourg) S.A.	56477	Luxembourg Designs S.A.	56458
Fideuram Gestions S.A.	56477	Lux-Tex Investissements S.A.	56495
FMC Technologies Energy S.C.S.	56450	Lux-Tex Investissements S.A.	56495
Forres Management S.A.	56477	Mea Aqua	56495
Foyer Re S.A.	56477	Mea Energia	56496
Frigoprocess S.A.	56477	Nabors International Holdings Ltd.	56496
GCA Europe S.A.	56492	Namtso S.à r.l.	56478
Genoyer S.A., S.P.F.	56492	Opportunité Luxembourg S.A.	56496
Geronimo Investments S.à r.l.	56478	Planetarium Fund	56458
Green Ethic S.A.	56492	Railtechnique International S.A.	56496
		Trophy Investments SIF	56494

FMC Technologies Energy S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.887.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1) FMC Technologies Energy LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 North Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with State of Delaware,

here represented by Mrs. Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Houston, Texas, on March 23, 2012,

2) FMC Technologies BV, a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under number 24321691,

here represented by Mrs. Anne-Laure Giraudeau, previously named, by virtue of a power of attorney given in Houston, Texas, on March 22, 2012;

3) FMC Technologies Global BV, a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Industrieweg 31, 7761 PV Schoonebeek, The Netherlands, registered with Chamber of Commerce under number 54929857,

here represented by Mrs. Anne-Laure Giraudeau, previously named, by virtue of a power of attorney given in Houston, Texas, on March 22, 2012.

The said proxies, being initialled “ne varietur” by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the officiating notary to enact the deed of association of a société en commandite simple which such parties declare organised among themselves with the following articles of association:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a “société en commandite simple” (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in a companies or enterprises belonging to the same group of companies to which the Company belongs, in whatever form, and the administration, management, control, funding and development of those participating interests.

The Company may not borrow monies in any form whatsoever.

Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, including, without limitation, guarantee such companies, grant loans and facilities to these companies, grant any assistance or advances to these companies.

The Company may also carry out any such transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

Art. 3. The Company carries out its business in its own name in accordance with its corporate purpose.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time. The Company is not dissolved by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any member or manager, in particular the Unlimited Member(s).

Art. 5. The Company has the name “FMC Technologies Energy S.C.S.”.

Art. 6. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members agreeing to transfer the registered office anywhere within the Grand-Duchy of Luxembourg but outside of the city of Luxembourg by a resolution of the members.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may establish offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In no event shall the Company’s registered office be located in any state of the United States of America or in the Netherlands.

Capital - Issued units - Share premium

Art. 7. The capital is set at fifty thousand United State Dollars (USD 50,000) represented by nine hundred ninety-nine (999) limited units (the “Limited Units”) with a nominal value of fifty United State Dollars (USD 50) each and one (1) unlimited unit (the “Unlimited Unit”) with a nominal value of fifty United State Dollars (USD 50).

The holders of the Limited Units are hereinafter referred to as “Limited Members” and the Holders of the Unlimited Unit is hereinafter referred to as “Unlimited Member”.

Any reference to “units” in these articles shall be a reference to the Unlimited Unit and/or the Limited Units, as applicable and as required by the context. The same construction applies to “members” with respect to the Limited Members and the Unlimited Member.

All units are issued in registered form. A register of units shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any member. Certificates of the registrations may be issued upon request and at the expense of the relevant member.

The units of the Company shall be paid up at such time and in such proportion and manner as determined by the Unlimited Member and/or the manager or board of managers, as the case may be, provided that, in any case, they shall be fully paid up within the period of 5 (five) years from their issuance.

Art. 8. The capital may be increased or decreased at any time by a decision of the members’ meeting with the approval of the Unlimited Partner and Limited Partners representing three quarters of the capital.

Art. 9. Each unit confers one vote in members’ meetings.

A member may only hold one class of units.

Art. 10. Subject to Article 9, the Units are freely transferable among the members.

No transfers of Units of the Unlimited Member(s) to a third party shall be made without the prior approval of all the non-selling members.

No transfers of Units of the Limited Member(s) to a third party shall be made without the prior written approval of the simple majority of the nonselling members.

In compliance with Article 1690 of the Civil Code of the Grand-Duchy of Luxembourg, in case of transfer of units, the transferee shall notify the Company of such transfer.

Any transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own units.

Notwithstanding any redemption, each Unlimited Member and Limited Member must at any time hold at least 1 (one) unit.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the members, adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each member of the same class in the proportion of the capital or of the class of units concerned represented by their units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the units to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made by the Company since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Redeemed units shall be cancelled by reduction of the capital.

Liability of the members

Art. 12. In accordance with Articles 16 and 152 of the Law, the Unlimited Member (“commandités”) is jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The Limited Member(s) (“commanditaires”) are only liable up to the amount of their capital contribution.

Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of members by members representing a majority of the units of the Company, including the favorable vote of all Unlimited Members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The manager(s) need not be members of the Company. At any time and ad nutum and without cause, the general meeting of members may unanimously remove and replace any manager.

In any case, a Limited Member can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose and in compliance with the terms of this article.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate part of his/her/its powers to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

A manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers of which all managers were informed.

Any meeting of the board of managers shall require at least the presence of two managers in person.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or by any other similar means of communication another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy. Résolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. The Limited Members shall take no part in the management of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in any way to interfere in the management of the Company.

General meetings of members

Art. 15. Each member may take part in collective decisions irrespective of the number of units he/she/it owns. Such decisions are taken in general meetings of the members or, if all members so agree, by means of a written resolution approved and signed by all members.

One general meeting of the members shall be held at least annually within 6 (six) months of the closing of the last financial year in the Grand-Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company, or at any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Other ordinary or extraordinary meetings of the members may be held at such place and time (outside the Netherlands) as may be specified in the notice of the meeting.

Any member may act at any meeting of members by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail, or by any other suitable telecommunications means another member as his/her/its proxy.

Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by members representing a majority of the Limited Units and all of the Unlimited Units, subject to these Articles providing for a higher majority.

Notwithstanding anything to the contrary herein, the amendments of articles 8 and 10 of these articles of association require the unanimous consent of the Limited Members and Unlimited Members.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are prepared, and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The inventory, balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the members for approval.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit of the Company.

Upon recommendation of the manager or the board of managers, as applicable, the general meeting of members shall determine how the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Should the general meeting of members decide to make a distribution of profits and/or distributable reserves, such profits and/or distributable reserves shall be distributed to the holders of the units in proportion to their unit ownership in the Company.

Art. 20. The members, upon proposal of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to make interim distributions before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward.

Liquidation

Art. 21. The dissolution of the Company will require the unanimous consent of the members of the Company.

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the Unlimited Member if not otherwise decided by the members' meeting who shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

When the liquidation of the Company is closed and completed, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities will be distributed to the holders of the units in proportion to their unit ownership in the Company.

Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

In any event of dispute involving the Company or these Articles, the members irrevocably agree that the courts of Luxembourg shall have exclusive jurisdiction.

Transitory measures

The first accounting year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Contributions

The one (1) Unlimited Unit has been subscribed by FMC Technologies Energy LLC, aforementioned, as Unlimited Member ("commandité") for a price of fifty United States Dollar (USD 50);

nine hundred ninety-eight (998) Limited Units have been subscribed by FMC Technologies BV, aforementioned, as Limited Member ("commanditaire") for a price of forty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 49,900).

One (1) Limited Unit has been subscribed by FMC Technologies Global BV, aforementioned, as Limited Member ("commanditaire") for a price of fifty United States Dollar (USD 50).

The Unlimited Unit has been fully paid up through a contribution in cash by the Unlimited Member for an amount of fifty United States Dollar (USD 50).

The Limited Units have been fully paid up through a contribution in cash by the Limited Member for an amount of forty-nine thousand nine Hundred fifty United States Dollars (USD 49,950).

The amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Résolutions of the members

Immediately after the formation of the Company, the members of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, unanimously passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Mr Robert A. Daneck, residing at 14 Pendleton Park Point, The Woodlands, Texas USA 77382, and born on 31 March 1960 in Killeen, Texas USA; and

- Mr Halet A. Murphy, residing at 227 Starlight Place, The Woodlands, Texas USA 77380, and born on 24 January 1970 in Illinois USA.

2) The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) FMC Technologies Energy LLC, une société constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 North Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de l'état de Delaware, ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, Texas, le 23 mars 2012;

2) FMC Technologies BV, une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 24, Claude Debussylaan, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, inscrite à la Chambre de Commerce sous le numéro 24321691, ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Houston, Texas, le 22 mars 2012;

3) FMC Technologies Global BV, une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 31, Industrieweg, 7761 PV Schoonebeek, Pays-Bas, inscrite à la Chambre de Commerce sous le numéro 54929857, ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Houston, Texas, le 22 mars 2012.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, dans leur capacité d'agir, ont sollicité du notaire officiant d'enregistrer les statuts constitutifs d'une société en commandite simple lesquelles parties déclarent organiser entre elles les statuts suivants:

Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société en commandite simple (ci-après la "Société"), qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou des entreprises appartenant au même groupe de sociétés que celui à laquelle la Société appartient, sous quelque forme que ce soit, et la gestion, la gérance, le contrôle, la mise en valeur et le développement de ces participations.

La Société n'a pas la capacité d'emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit.

En outre, la Société pourra entreprendre toute opération financière par et au travers de transactions permettant directement ou indirectement la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de la participation des intérêts avec les sociétés appartenant au même groupe de sociétés, incluant, sans limitation, donner des garanties pour ces sociétés, accorder des prêts et des facilités de paiement à ces sociétés, apporter toute assistance ou avance à ces sociétés.

La Société pourra exercer toute activité directement ou indirectement liée à son objet social.

Art. 3. La Société exerce toute activité en son propre nom conformément à son objet social.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société ne sera pas dissoute à cause de mort, suspension des droits civils, liquidation, faillite ou insolvabilité d'un associé ou administrateur, notamment des Associés Commandités.

Art. 5. La société porte le nom de «FMC Technologies Energy S.C.S.».

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché du Luxembourg par des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société, approuvant le transfert du siège social au sein du Grand-Duché du Luxembourg en dehors de la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas d'une pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut créer des succursales ou bureau, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En aucun cas, le siège social de la Société doit être établi dans un Etat des Etats-Unis ou aux Pays-Bas.

Capital social - Parts - Prime d'émission

Art. 7. Le capital de la Société est fixé à cinquante mille dollars américains (50.000 USD) représenté par neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts commanditaire (les «Parts Commanditaires») ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (50 USD) chacune et une (1) part commandité (la «Part Commandité») ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (50 USD).

Les détenteurs de Parts Commanditaires sont référencés en tant que «Associés Commanditaires» et les détenteurs de Parts Commandités sont référencés en tant que «Associés Commandités».

Toute référence aux Parts dans ces statuts doit être lue comme référence à une Part Commandité et/ou une Part Commanditaire, le cas échéant et en fonction du contexte. La même logique s'applique pour toute référence à un «associé», selon la distinction entre les Associés Commandités et Associés Commanditaires.

Toutes les parts émises sont enregistrées. Un registre de parts est conservé au siège social de la Société, où il sera mis à la disposition de toute inspection par tout membre. Des certificats de ces enregistrements peuvent être émis sur demande et aux frais du demandeur.

Les parts de la Société doivent être intégralement payées au jour de cette demande et en proportion et selon la manière déterminé par les Associés Commandités et/ou le conseil d'administration, selon le cas, mais, dans tous les cas, elles doivent être intégralement payées dans les cinq (5) ans après leur émission.

Art. 8. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés avec l'approbation de l'Associé Commandité et des Associés Commanditaires représentant au moins les trois quarts du capital.

Art. 9. Chaque part confère le droit à un droit de vote aux cours des assemblées des associés.

Un associé ne peut détenir qu'une seule catégorie de parts.

Art. 10. Conformément à l'Article 9, les parts sont librement cessibles entre associés.

Aucun transfert des Parts Commandités à un tiers ne pourra se faire sans l'accord préalable de tous les associés qui ne sont pas vendeur.

Aucun transfert de Parts des Commanditaires à un tiers ne peut se faire sans l'accord préalable d'une majorité simple des associés non vendeurs.

Conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois, en cas de cession de parts, le cédant doit notifier à la Société un tel transfert.

Tout transfert de parts ne causera pas la dissolution de la Société.

Art. 11. La Société doit avoir la possibilité de racheter ses propres parts.

Nonobstant toute cession, chaque Associé Commandité et chaque Associé Commanditaire doit, à tout moment, détenir au moins une (1) part.

Un tel rachat doit être décidé par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptées dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à la condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même catégorie que celle à laquelle il appartient selon la proportion du capital ou de la catégorie de parts concernée représentées par leurs parts.

Cependant, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts à racheter, le rachat ne peut être décidé qu'à la condition que l'excédent de prix n'excède pas le total des profits de la Société fait depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes ont été approuvés, plus tous profits reportés et somme des réserves disponibles à cet effet, et en déterminant les pertes reportées et toutes sommes à être placées en réserve selon la loi ou les statuts.

Les parts rachetées doivent être annulées par une réduction de capital.

Responsabilité des associés

Art. 12. Conformément aux articles 16 et 152 de la Loi, l'Associé Commandité est, à l'égard de tiers, personnellement et indéfiniment responsable pour toutes les responsabilités encourues par la Société.

Les Associés Commanditaires sont seulement responsables à concurrence de leurs apports dans la Société.

Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés par les associés représentant la majorité des parts de la Société, incluant le vote favorable de tous les Associés Commandités. Dans l'hypothèse où plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Le(s) gérant(s) n'est pas nécessairement un associé de la Société. A tout moment et ad nutum et sans motif, l'assemblée générale des associés peut, à l'unanimité, décider de révoquer et remplacer un gérant.

Dans tous les cas, un Associé Commandité ne peut pas être gérant de la Société.

Dans son rapport avec les tiers, le gérant, où en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et d'approuver tous les actes et opérations en accord avec l'objet social de la Société et en conformité avec les Statuts.

Les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés appartiennent à la compétence du gérant, et en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance.

La Société est liée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités d'un tel mandataire et sa rémunération (le cas échéant), le terme de la représentation et toute autre condition déterminante de sa ou ses fonction(s).

Un gérant ne peut pas contracter, dans le cadre de ses fonctions, des obligations personnelles relatives aux engagements pris régulièrement par ce gérant au nom de la Société, en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance doivent être adoptées par la majorité des associés présents ou représentés.

La convocation à tout conseil de gérance doit être donnée à tous les gérants au moins un (1) jour avant qu'un tel conseil est prévu, sauf en cas d'urgence, dont la nature devra alors être exposée dans le procès verbal de la réunion.

Toute convocation doit préciser l'heure et le lieu du conseil et la nature de la transaction en cours.

La convocation doit être donnée à tout gérant par écrit ou par fax, cable, télégramme, télex, email ou par tout moyen similaire de communication.

Il peut être renoncé à une telle convocation par le consentement écrit ou par fax, cable, télégramme, télex, email ou par tout moyen similaire de communication de la part de chaque gérant.

La réunion sera tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation supplémentaire n'est pas requise pour les conseils tenus aux lieux et heures spécifiées dans une annexe adoptée préalablement par une résolution du conseil de gérance ayant été communiquée à tous les gérants.

Tout conseil de gérance requiert, au minimum, la présence de deux gérants en personne.

Tout gérant peut agir à tout conseil de gérance en donnant pouvoir par écrit ou par fax, cable, télégramme, télex ou email ou par tout autre moyen similaire de communication, un autre gérant.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant par procuration. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions adoptées au cours des conseils de gérances.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont adoptées expressément, qu'elles aient été formulées par écrit, transmises par courrier, courrier électronique, par téléphone ou conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication.

Une résolution écrite peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs copies d'un document identique, et une telle résolution est effective à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance sont enregistrées dans un procès-verbal qui doit être signé par le président ou deux gérants. Toute transcription ou extrait de ces procès-verbaux doit être signé par le président ou deux gérants.

Chaque gérant peut participer à toutes les réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication autorisant tous les gérants prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres. La participation à un conseil de gérance par ces moyens équivaut à une participation en personne d'un tel conseil.

Art. 14. Les Associés Commandités ne peuvent pas prendre part à la gestion de la Société et n'ont pas le droit ou le pouvoir d'agir au nom de la Société ou de prendre part, ou par tout autre moyen d'interférer, dans la gestion de la Société.

Assemblée générale des associés

Art. 15. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, peu importe le nombre de parts qu'il ou elle détient. De telles décisions sont prises en assemblée générale des associés ou, si tous les associés sont d'accord, par le biais de résolutions circulaires approuvées et signées par tous les associés.

L'assemblée générale des associés doit être tenue annuellement dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière dans le Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'il sera indiqué dans la convocation.

Toutes les autres assemblées ordinaires ou extraordinaires des associés peuvent être tenues au même lieu et à la même heure (en dehors des Pays-Bas) ainsi qu'il sera indiqué dans la convocation.

Chaque associé peut participer à toute assemblée générale des associés en donnant par écrit pouvoir à un autre associé que ce soit par écrit ou par fax, cable, télégramme, télex, email ou par toute autre moyen de télécommunication.

Les décisions collectives sont valablement prises à la condition qu'elles sont approuvées par les associés représentant la majorité des Associés Commanditaires et par tous les Associés Commandités, excepté si les statuts prévoient une majorité plus élevée.

Nonobstant toute disposition contraire des Statuts, une modification des articles 8 et 10 de ces Statuts nécessite le consentement unanime de tous les Associés Commandités et Associés Commanditaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont préparés, et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un bilan incluant une évaluation de la valeur des actifs de la Société et de ses dettes. Le bilan, les comptes annuels et les pertes et profits sont soumis à l'approbation des associés.

Art. 18. Chaque associé peut inspecter le bilan ci-dessus, les comptes annuels et les pertes et profits annuels au siège social de la Société.

Art. 19. Les bénéfices bruts de la Société énoncés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, de l'amortissement et des dépenses, représentent les bénéfices nets de la Société.

Sur recommandation d'un gérant ou du conseil de gérance, le cas échéant, l'assemblée générale des associés doit déterminer comment les bénéfices nets annuels de la Société seront utilisés en accord avec la Loi et les Statuts.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés décide de faire une distribution des profits et/ou des réserves distribuables, de tels profits et/ou réserves distribuables doivent être distribués aux détenteurs de parts en proportion du nombre de parts qu'ils détiennent.

Art. 20. Les associés, sur proposition d'un gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent décider de faire une distribution des dividendes intérimaires avant la fin de l'année fiscale en cours sur base de comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant), et montrant que des fonds suffisants sont à disposition pour la distribution, à condition que le montant à distribuer n'excède pas les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social en cours, augmentés des profits reportés et des réserves disponibles, diminuées des pertes reportées.

Liquidation

Art. 21. La dissolution de la Société nécessitera le consentement unanime de tous les associés de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par l'Associé Commandité, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée des associés, et qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et procéder au règlement des dettes de la Société.

Lorsque la liquidation de la Société sera clôturée, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes sera distribué aux détenteurs des parts en proportion du nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Loi applicable

Art. 22. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

Dans le cas où un conflit surviendrait dans lequel la Société ou ces Statuts seraient impliqués, les associés s'accordent de manière irrévocable pour donner compétence exclusive aux juridictions de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Une (1) Part Commandité a été souscrite par FMC Technologies Energy LLC, susmentionné, en tant qu'Associé commandité, pour un prix de cinquante dollars américains (USD 50).

Neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts ont été souscrites par FMC Technologies BV, susmentionné, en tant qu'Associé Commanditaire, pour un prix de quarante-neuf mille neuf cent dollars américains (USD 49.900).

Une (1) Part commanditaire a été souscrite par FMC Technologies Global BV, susmentionné, en tant qu'Associé Commanditaire, pour un prix de cinquante dollars américains (USD 50).

La Part Commandité a été intégralement payée par un apport en numéraire par l'Associé Commandité pour un montant de cinquante dollars américains (USD 50).

Les Parts Commanditaires ont été intégralement payées par un apport en numéraire par les Associés Commanditaires pour un montant de quarante-neuf mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 49.950).

Le montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) est maintenant disponible pour la Société, ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société:

- Monsieur Robert A. Daneck, résidant au 14 Pendleton Park Point, The Woodlands, Texas USA 77382, né le 31 mars 1960 au Killeen, Texas aux Etats-Unis; et

- Monsieur Halet A. Murphy, résidant au 227 Starlight Place, The Woodlands, Texas USA 77380, né le 24 janvier 1970 en Illinois aux Etats-Unis.

2) Le siège social de la Société est sis au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date spécifiée dans l'en-tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du mandataire des comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire des comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, laditemandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.L. GIRAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2012. Relation: EAC/2012/4227. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012040223/450.

(120053809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

De Bird, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 240, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.749.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043004/9.

(120057204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Luxembourg Designs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre la Belle Etoile, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.103.

Le Bilan au 26 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040878/10.

(120054653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Planetarium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.775.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2012

Pour PLANETARIUM FUND SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012043243/13.

(120057662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Dany et Susana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Niederkorn, 4, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 139.188.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043009/10.

(120057175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Darbeida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043010/10.

(120057143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

DMCA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 82, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 130.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012043012/10.

(120058159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012043017/11.

(120057950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Bluegems SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.521.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Bluegems Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital amounting to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 123.528,

here represented by Mr. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

a. That it is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Bluegems SOPARFI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 123.521, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 21 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 February 2007 under number 117, page 5603 (the "Company").

b. That the articles of association of the Company have been amended for the last time on 22 December 2010 by the deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 May 2011 under number 956, page 45860.

c. That the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has waived a convening notice for the meeting and decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand Euros (EUR 5,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) by the issuance of five (5) shares, with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each and having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the "Articles");

b. Acceptance of the subscription and full payment of such newly issued shares, together with an aggregate share premium of three hundred thirty thousand ninety-two Euros (EUR 330,092.-), as follows:

1) one (1) share, with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) by the Sole Shareholder (the "Sole Shareholder Share"), together with a share premium of one hundred sixtysix thousand five hundred twelve Euros (EUR 166,512.-), by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of one hundred sixtyseven thousand five hundred twelve Euros (EUR 167,512.-) (being the rounded equivalent of an amount of two hundred thirty-five thousand United States Dollars (USD 235,000.-) (the "Sole Shareholder Receivable"), and to allocate such newly issued Sole Shareholder Share to the Sole Shareholder; and

2) four (4) shares, with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, by Investment Select II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 116.729 ("Investment Select II" - the "Investment Select II Shares"), together with a share premium of one hundred sixty-three thousand five hundred eighty Euros (EUR 163,580.-), by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and immediately payable claim held by Investment Select II against the Company of a total amount of one hundred sixtyseven thousand five hundred eighty Euros (EUR 167,580.-) (being the rounded equivalent of an amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-) (the "Investment Select II Receivable"), and to allocate such newly issued Investment Select II Shares to Investment Select II.

c. Subsequent amendment of Article 5, first paragraph, of the Articles;

d. Miscellaneous.

e. That on the basis on the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder (Associé Unique) RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand Euros (EUR 5,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) by the issuance of five (5) shares, with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each and having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder (Associé Unique) RESOLVES to accept the subscription and full payment of the newly issued shares together with an aggregate share premium of three hundred thirty thousand ninety-two Euros (EUR 330,092.-), as follows:

Subscription

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the Sole Shareholder Share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred sixty-six thousand five hundred twelve Euros (EUR 166,512.-), and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in kind consisting of the Sole Shareholder Receivable (the “Sole Shareholder Contribution”).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the value of the Sole Shareholder Contribution has been certified by a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company issued on 29 December 2011 (the “Report”), on the basis of an interim financial statements of the Company as at 15 December 2011 (the “Interim Financial Statements”), at one hundred sixty-seven thousand five hundred twelve Euros (EUR 167,512.-) (being the rounded equivalent of an amount of two hundred thirty-five thousand United States Dollars (USD 235,000.-) based on the USD/EUR 1.402885 exchange rate as further detailed in the Report and the Interim Financial Statements), which Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the Sole Shareholder Receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Sole Shareholder Receivable to the Company.

Proof of the ownership by Sole Shareholder of the Sole Shareholder Receivable has been given to the Company.

Intervention – Subscription

THEREUPON INTERVENED:

Investment Select II, prenamed, here represented by Mr. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the intervening party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Investment Select II, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the Investment Select II Shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred sixty-three thousand five hundred eighty Euros (EUR 163,580.-), and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in kind consisting of the Investment Select II Receivable (the “Investment Select II Contribution”).

Investment Select II, represented as stated hereabove, declares that the value of the Investment Select II Contribution has been certified by the Report, on the basis of the Interim Financial Statements, at one hundred sixty-seven thousand five hundred eighty Euros (EUR 167,580.-) (being the rounded equivalent of an amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-) based on the USD/EUR 1.312795 exchange rate for a part amounting to sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) and USD/EUR 1.312809 for a part amounting to one hundred sixty thousand United States Dollars (USD 160,000.-), such exchange rates being further detailed in the Report and the Interim Financial Statements)

Investment Select II, represented as stated hereabove, declares that the Investment Select II Receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Investment Select II Receivable to the Company.

Proof of the ownership by Investment Select II of the Investment Select II Receivable has been given to the Company.

Investment Select II (together with the Sole Shareholder, the “Shareholders”) now enters in the meeting in order to vote upon the remaining items of the agenda and declares (i) to waive the convening notice for the meeting and (ii) to be fully aware of all the items of the agenda.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders unanimously RESOLVE to amend Article 5, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) divided into thirty-six (36) shares (parts sociales), each with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) (the “Shares”), all of which are fully paid up.”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Bluegems Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, avec un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 123.528,

ici représentée par Mr. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Bluegems SOPARFI S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, avec un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 123.521, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 December 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 février 2007 sous le numéro 117, page 5603 (la «Société»).

II. Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2010 par un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mai 2011, sous le numéro 956, page 45860.

III. Que l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre, renonce à une convocation à la présente assemblée et décide de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Agenda

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) par l'émission de cinq (5) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune et ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les «Statuts»);

b. Acceptation de la souscription et libération intégrale des nouvelles parts sociales émises, ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente mille quatre-vingt-douze Euros (EUR 330.092,-), de la manière suivante:

1) une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) par l'Associé Unique (la «Part Sociale de l'Associé Unique»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-six mille cinq cent douze Euros (EUR 166.512,-), par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de cent soixante-sept mille cinq cent douze Euros (EUR 167.512,-) (étant l'équivalent arrondi de deux cent trente-cinq mille Dollars Américains (USD 235.000,-) (la «Créance de l'Associé Unique»), et allouer cette Part Sociale de l'Associé Unique nouvellement émise à l' Associé Unique; et

2) quatre (4) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, par Investment Select II S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, avec un capital social de cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000,-), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 116.729 («Investment Select II», les «Parts Sociales d'Investment Select II»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt Euros (EUR 163.580,-), par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Investment Select II contre la Société d'un montant total de cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt Euros (EUR 167.580,-) (étant l'équivalent arrondi de deux cent vingt mille Dollars Américains (USD 220.000,-) (la «Créance d'Investment Select II»), et allouer ces Parts Sociales d' Investment Select II nouvellement émise à Investment Select II.

c. Modification de l'Article 5, premier alinéa, des Statuts; et

d. Divers.

IV. Que sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) par l'émission de cinq (5) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune et ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la souscription et le paiement total de ces parts sociales nouvellement émises avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent trente mille quatre-vingt-douze Euros (EUR 330.092,-), de la manière suivante:

Souscription

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à la Part Sociale de l'Associé Unique, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-six mille cinq cent douze Euros (EUR 166.512,-), et libérer intégralement cette part sociale nouvellement souscrite et cette prime d'émission par un apport en nature consistant en la Créance de l'Associé Unique (l'«Apport de l'Associé Unique»).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport de l'Associé Unique a été certifiée par un rapport du conseil de gérance de la Société émis en date du 29 décembre 2011 (le «Rapport»), sur base des comptes intérimaires de la Société en date du 15 décembre 2011 (les «Comptes Intérimaires»), à cent soixante-sept mille cinq cent douze Euros (EUR 167.512,-) (étant l'équivalent arrondi de deux cent trente-cinq mille Dollars Américains (USD 235.000,-) basé sur le taux de change USD/EUR 1,402885 tel que détaillé dans le Rapport et les Comptes Intérimaires), lequel Rapport restera annexé au présent acte pour être soumise avec celui-ci à l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que la Créance de l'Associé Unique, qui est ici apportée en nature, est libre de toute charge et qu'il n'existe pas d'empêchement à sa libre cessibilité à la Société, et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance de l'Associé Unique à la Société.

Preuve de la propriété de la Créance de l'Associé Unique par l'Associé Unique a été apportée à la Société.

Intervention - Souscription

SUR CE INTERVIENT:

Investment Select II, prénommé, ici représentée par M. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie intervenante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Investment Select II, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Parts Sociales d'Investment Select II, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt Euros (EUR 163.580,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvellement souscrites et cette prime d'émission par un apport en nature consistant en la Créance d'Investment Select II (l'«Apport d'Investment Select II»).

Investment Select II, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport d'Investment Select II a été certifiée par le Rapport, sur base des Comptes Intérimaires, à cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt Euros (EUR 167.580,-) (étant l'équivalent arrondi de deux cent vingt mille Dollars Américains (USD 220.000,-) basé sur le taux de change USD/EUR 1,312795 pour une partie s'élevant à soixante mille Dollars Américains (USD 60.000,-) et USD/EUR 1,312809 pour une partie s'élevant à cent soixante mille Dollars Américains (USD 160.000,-), lesquels taux de change étant détaillés dans le Rapport et les Comptes Intérimaires).

Investment Select II, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que la Créance d'Investment Select II, qui est ici apportée en nature, est libre de toute charge et qu'il n'existe pas d'empêchement à sa libre cessibilité à la Société, et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance d'Investment Select II à la Société.

Preuve de la propriété de la Créance d'Investment Select II par Investment Select II a été apportée à la Société.

Investment Select II (ensemble avec l'Associé Unique, les «Associés») joint maintenant l'assemblée pour voter sur les points restant à l'ordre du jour et déclare (i) renoncer à une convocation à la présente assemblée et (ii) être entièrement informé de tous les points de l'ordre du jour.

Troisième résolution

Déoulant des résolutions précédentes, les Associés DECIDENT à l'unanimité de modifier l'Article 5, premier alinéa, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) représenté par trente-six (36) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) (ci-après les «Parts Sociales») et toutes entièrement libérées.»

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été préparé à Esch/Alzette, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Maîtrejean, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040646/248.

(120053974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

This first day of March two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

1. CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., a partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-8543478 ("Shareholder 1"); and

2. CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., a partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-5150959 ("Shareholder 2" and together with Shareholder 1, the "Shareholders"),

being the shareholders of:

CCMP Alaeo Luxco, a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162977, incorporated on the twelfth of August two thousand eleven pursuant to a deed executed before Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 2576 of the twenty-fourth of October two thousand eleven, the articles of association of which have been amended most recently on the sixteenth day of August two thousand eleven pursuant to a deed executed before Martine Schaeffer, aforementioned, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 2493 of the fifteenth of October two thousand eleven (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The two powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholders, acting as shareholders of the Company, hereby resolves:

- i. to convert the shares in the capital of the Company with a nominal value into shares without nominal value;
- ii. to increase the share capital of the Company to twelve million six hundred twenty-two thousand five hundred seventy-two euros and sixty-four cents (EUR 12,622,572.64), without the issue of new shares;
- iii. to amend and restate article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

"The share capital of the Company is twelve million six hundred twenty-two thousand five hundred seventy-two euros and sixty-four cents (EUR 12,622,572.64), divided into nine million five hundred thousand and two (9,500,002) shares without nominal value."

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

The increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of three million one hundred twenty-two thousand five hundred seventy euros and sixty-four cents (EUR 3,122,570.64) has been paid up in cash by Shareholder 1 (for an amount of EUR 2,755,316.68) and Shareholder 2 (for an amount of EUR 367,253.96), which payments the Company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of three million one hundred twenty-two thousand five hundred seventy euros and sixty-four cents (EUR 3,122,570.64) is at the Company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately three thousand three hundred euro (€ 3,300.-).

Translation

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier mars a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg: Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

1. CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrite auprès du General Registry of the Cayman Islands sous le numéro 20-8543478 («Associé 1»); et

2. CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrite auprès du General Registry of the Cayman Islands sous le numéro 20-5150959 («Associé 2») et ensemble avec Associé 1, les «Associés», étant les associés de:

CCMP Alaeo Luxco, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 162977, constituée le douze août deux mille onze suivant acte passé devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2576 du vingt-quatre octobre deux mille onze, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le seize août deux mille onze suivant acte passé devant Maître Martine Schaeffer, prénom, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2493 du quinze octobre deux mille onze (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

Les deux procurations à la comparante sot paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

Les Associés, agissant en tant qu'associés de la Société, décident par les présentes:

- i. de supprimer la valeur nominale des parts sociales dans le capital de la Société;
- ii. d'augmenter le capital social de la Société à douze million six cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze euros et soixante-quatre cents (12.622.572,64 EUR), sans émission de nouvelles parts sociales;
- iii. de modifier et reformuler l'article 5.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze million six cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze euros et soixante-quatre cents (12.622.572,64 EUR), représenté par neuf million cinq cent mille deux (9.500.002) parts sociales sans mention de valeur nominale.»

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

L'augmentation de capital social de la Société d'un montant total de trois million cent vingt-deux mille cinq cent soixante-dix euros et soixante-quatre centimes (3.122.570,64 EUR) est souscrite par Associé 1 (pour un montant de 2.755.316,68 EUR) et Associé 2 (pour un montant de 367.253,96 EUR) et a été libérée par un paiement en numéraire accepté par la Société.

Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de trois million cent vingt-deux mille cinq cent soixante-dix euros et soixante-quatre centimes (3.122.570,64 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

Traduction

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2012. Relation: EAC/2012/2975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012040688/112.

(120054475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

European Forest Resources (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.419.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043023/9.

(120057773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

European Forest Resources (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.417.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043024/9.

(120057774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

European Forest Resources Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.418.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043025/9.

(120057775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

ECF Edinburgh Car Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.688.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043027/10.

(120057320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Everent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012043039/10.

(120058040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Evolution Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2635 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.331.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043041/10.

(120057228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fabso International Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043064/9.

(120057641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

IDJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 167.850.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of March.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, a notary resident in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Jamil Fakih, born on 24 April 1958 in Bombay (India), residing at Flat A, 30F, Blk T 10, Carmel Cove, Caribbean Coast Ph3, Tung Chung, Lantau, Hong Kong,

here represented by Felipe Diaz Toro, lawyer, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hong Kong, on 2 March 2012.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "IDJ S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares in registered form, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least threequarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirtyfirst of December 2012.

Subscription and Payment

Mr. Jamil Fakh, represented as stated above, subscribes for two hundred (200) shares in registered form, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1.400,-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Martinus Weijermans, born on 26 August 1970 in 's-Gravenhagen, The Netherlands, having his professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Robert van 't Hoeft, born on 13 January 1958 in Schiedam, The Netherlands, having his professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour de mars,

Par devant le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Jamil Fakh, né le 24 avril 1958 en Inde, domicilié à Flat A, 30F, Blk T 10, Carmel Cove, Caribbean Coast Ph3, Tung Chung, Lantau, Hong Kong,

représenté par Felipe Diaz Toro, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hong Kong, le 02 mars 2012.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "IDJ S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par deux cents (200) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans

des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

M. Jamil Fakh, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cents (200) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye, les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

2. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

M. Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Diaz Toro, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2012. Relation: EAC/2012/3546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040267/499.

(120053306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Fair' Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.491.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIR' INVEST INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2012043066/11.

(120057254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fareale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.378.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043068/10.

(120057562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 66.380.

Les Comptes annuels de l'année 2011 (01/01/2011 – 31/12/2011) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012043072/11.

(120057578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fideuram Gestions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 71.883.

Les Comptes annuels de l'année 2011 (01/01/2011 – 31/12/2011) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012043074/11.

(120057420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Forres Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 84.278.

Les comptes annuels au 10/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043081/10.

(120057598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Foyer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 158.616.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foyer Re S.A.

Référence de publication: 2012043082/10.

(120057691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Frigoprocess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 73.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043085/10.

(120057801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Geronimo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.451.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012043091/10.

(120057853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Hannover Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.692.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043112/9.

(120058027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Independent Research Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043126/9.

(120057051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Namtso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.826.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr Peter Hansson, company director, born in Järfälla (Sweden), on March 24th, 1970, residing at 1, Poppelsvägen, S-167 53 Bromma, Sweden.

The founder is here represented by Mr Raymond Thill, maître en droit, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm (Sweden) on March 20th, 2012

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" which it declares to hereby incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", a private limited liability company (hereafter the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on

commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, these Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole Shareholder, he exercises the powers attributed to the General Shareholders’ Meeting.

Art. 2. Definitions. “Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Financial Statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves and freely distributable share premium

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

D = the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue of the class of Shares to be repurchased and cancelled;

“Class A Preferred Shares” means the preferred shares of class A and “Class A Preferred Share” means any of them;

“Class B Preferred Shares” means the preferred shares of class B and “Class B Preferred Share” means any of them;

“Class C Preferred Shares” means the preferred shares of class C and “Class C Preferred Share” means any of them;

“Class D Preferred Shares” means the preferred shares of class D and “Class D Preferred Share” means any of them;

“Class E Preferred Shares” means the preferred shares of class E and “Class E Preferred Share” means any of them;

“Class F Preferred Shares” means the preferred shares of class F and “Class F Preferred Share” means any of them;

“Class G Preferred Shares” means the preferred shares of class G and “Class G Preferred Share” means any of them;

“Class H Preferred Shares” means the preferred shares of class H and “Class H Preferred Share” means any of them;

“Class I Preferred Shares” means the preferred shares of class I and “Class I Preferred Share” means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of Shares in issue at a given moment;

“First Classes of Shares” means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

“General Shareholders’ Meeting” means any general meeting of the Shareholders of the Company;

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares

“Interim Financial Statements” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

“Last Class of Shares” means the last Class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

“Ordinary Shares” means the ordinary shares “Ordinary Share” means any of them;

“Shares” means the shares of any and all classes of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and “Share” means any of them;

“Shareholders” means the holders of Shares of any class and “Shareholder” means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Financial Statements.

Art. 3. The Company’s name is “Namtso S.à r.l.”.

Art. 4. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop,

sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by a special resolution of the Shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9. The share capital of the Company is set at fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 57,500) divided into:

- Two hundred fifty (250) Ordinary Shares;
- One hundred (100) Class A Preferred Shares;
- One hundred (100) Class B Preferred Shares;
- One hundred (100) Class C Preferred Shares;
- One hundred (100) Class D Preferred Shares;
- One hundred (100) Class E Preferred Shares;
- One hundred (100) Class F Preferred Shares;
- One hundred (100) Class G Preferred Shares;
- One hundred (100) Class H Preferred Shares; and
- One hundred (100) Class I Preferred Shares,

each Share with a nominal value of fifty euro (EUR 50), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Save as otherwise provided for in the present Articles, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 11. The Shares are freely transferable between the Shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a General Shareholders' Meeting.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and Article 190 of the Law.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or a private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

A Share cannot be held by joint owners. Each Share has one owner.

Art. 12. The Company may repurchase its own Shares as provided herein within the limits set forth by the Law.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders and (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the “Repurchase Date”) provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in these Articles), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Available Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Available Amount, the board of managers shall convene a General Shareholders’ Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be effected only in accordance with the repurchase and cancellation provided for in Article 12; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary Shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (hereafter “the board of managers”). Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of managers attending in person. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The General Shareholders' Meeting may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolution of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Managers' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager. However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of managers or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 15. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at General Shareholders' Meeting. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the Shareholders number is less than twenty-five (25).

In that case, each Shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail, telefax or any other similar means of communication. Such Shareholders' written resolutions may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original, and all counterparts shall together constitute one and the same instrument.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting and whose Shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second General Shareholders' Meeting will be convened and notice of the second General Shareholders' Meeting are immediately sent by registered letter to the Shareholders.

At this second General Shareholders' Meeting, decisions will be taken by the majority of voting Shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every General Shareholders' Meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time determine.

A sole Shareholder exercises alone the powers attributed to the General Shareholders' Meeting in accordance with the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole Shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) and Shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the General Shareholders' Meeting together with the balance sheet.

Art. 20. Each Shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued share capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued share capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers, together with the Shareholders:

(i) The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

(iii) In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

(v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary Shareholders' resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the company.

A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed with the liquidation, assuming responsibility for all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 23. The par value and share premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and the holders of Class I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and share premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) Ordinary Shares, one hundred (100) Class A Preferred Shares, one hundred (100) Class B Preferred Shares, one hundred (100) Class C Preferred Shares, one hundred (100) Class D Preferred Shares, one hundred (100) Class E Preferred Shares, one hundred (100) Class F Preferred Shares, one hundred (100) Class G Preferred Shares, one hundred (100) Class H Preferred Shares and one hundred (100) Class I Preferred Shares, representing the entire share capital have been entirely subscribed by Mr Peter Hansson, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 57,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration:

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre (Belgium) on January 11th, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne (Belgium) on December 5th, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article 14 of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, he signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Peter Hansson, associé, né à Järfälla (Suède), le 24 mars 1970, résidant à 1, Poppelsvägen, S-167 53 Bromma, Suède.

Fondateur ici représenté par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Stockholm (Suède) le 20 mars 2012.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société privée à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 2. Définitions. «Montant Disponible»: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividende en application des Statuts, augmenté de (i) de toutes réserves librement distribuables et des primes d'émission et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL+D)$$

Ou:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = réserves et primes d'émission librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

D = le montant des dividendes préférentiels distribués/échus en lien avec les Classes de Parts Sociales non remboursées.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifient les parts sociales préférentielles de classe A et «Part sociale préférentielle de classe A» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifient les parts sociales préférentielles de classe B et «Part sociale préférentielle de classe B» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifient les parts sociales préférentielles de classe C et «Part sociale préférentielle de classe C» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifient les parts sociales préférentielles de classe D et «Part sociale préférentielle de classe D» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifient les parts sociales préférentielles de classe E et «Part sociale préférentielle de classe E» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifient les parts sociales préférentielles de classe F et «Part sociale préférentielle de classe F» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifient les parts sociales préférentielles de classe G et «Part sociale préférentielle de classe G» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifient les parts sociales préférentielles de classe H et «Part sociale préférentielle de classe H» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifient les parts sociales préférentielles de classe I et «Part sociale préférentielle de classe I» signifie l'une d'entre elles;

«Classes de Parts Sociales» signifient l'ensemble des Classes de Parts Sociales émises à un moment précis;

«Première Classe de Parts Sociales» signifie, à un moment précis, toute autre classe que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des associés de la Société;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales déterminée; «Comptes Statutaires Intérimaires» signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique qui est toujours émise à un moment précis;

«Parts Sociales Ordinaires» signifient les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales» signifient les parts sociales de toutes classes de parts sociales de la Société, émises de temps en temps, les droits et obligations y afférents sont définis dans les présents Statuts et dans la Loi, et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur base des Comptes Statutaires Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal à l'entièreté du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Cependant, le Montant Total d'Annulation ne peut être supérieur au Montant Disponible et au montant disponible pour distribution aux Associés en concordance avec la Loi tel que présenté dans les Comptes Statutaires Intérimaires.

Art. 3. La dénomination de la société est «Namtso S.à r.l.».

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision spéciale des Actionnaires approuvant la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57,500), représenté comme suit:

- Deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires;
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;

chaque Part Sociale d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50), toutes souscrites et libérées avec les mêmes droits et obligations, comme prévu dans les présents statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision spéciale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

Art. 10. Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité des Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les transferts de Parts Sociales doivent être enregistrés par un acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne seront effectifs vis-à-vis de la Société ou des tiers que lorsqu'ils seront notifiés à la Société ou acceptés par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément à la Loi.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord des détenteurs des Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales le nombre de Parts Sociales destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe de Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielle de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielle de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielle de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielle de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielle de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielle de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielle de Classe C;

(viii) Parts Sociales Préférentielle de Classe B; et

(ix) Parts Sociales Préférentielle de Classe A.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation de l'ensemble d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par les présents statuts) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Disponible, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés afin de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l'/des Associé(s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts pour toutes modifications des Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante, (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales résultant dans la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classe de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire de l'Associé, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions du Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des gérants qui assistent en personne. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires. Les résolutions circulaires peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisées en situation d'urgence et lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés

a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 15. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en Assemblées Générales des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq (25).

Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication. Les résolutions écrites peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société représentant plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentant 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée Générale des Associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le gérant unique, ou le Conseil de Gérance en cas de pluralité de gérants, déterminera de temps en temps.

Un Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'Associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et Associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissement et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social de la Société.

Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus de profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entièreté ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reportés, réserves distribuables, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant:

- En premier lieu, les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class B détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class C détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class D détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class E détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class F détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class G détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class H détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entière-té de la dernière Class de Parts Sociales (en ordre alphabétique, c'est à dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées ou annulées conformément à l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Les distributions de dividendes intérimaires seront permises pour autant qu'elles respectent les règles édictées par cet Article ainsi que toute autre règle décidée par le Conseil de Gérance en collaboration avec les Associés:

(i) Le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider de verser des dividendes intérimaires si cela lui semble approprié et dans l'intérêt de la Société.

(ii) A cet égard, le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider du montant disponible pour une distribution éventuelle et de juger de l'opportunité de cette distribution, sur base des documents de supports et des principes stipulés dans ces Statuts et dans tout autre contrat éventuellement signés de temps à autre entre les Associés.

(iii) De plus, les décisions du Conseil de Gérance peuvent être confortés par des comptes statutaires intérimaires datant de moins de deux (2) mois lors de la prise de décision par le Conseil de Gérance et montrant des fonds disponibles pour distribution suffisants, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées aux réserves, tels que prévues par la Loi ou les Statuts.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les Comptes Statutaires Intérimaires de la Société susmentionnés. Le Conseil de Gérance pourra mandater un auditeur indépendant pour revoir ces Comptes Statutaires Intérimaires afin de confirmer le montant disponible pour distribution.

(v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires sera encadrée par l'article 201 de la Loi, qui prévoit de recouvrer auprès des Associés tout montant qui leur aurait été distribué mais qui ne correspondrait pas aux profits effectivement réalisés par la Société. Cette action en recouvrement prescrira cinq (5) ans après la date de la distribution.

La prime d'émission pourra être distribuée aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés dans la mesure où cette distribution est décidée sur base d'une résolution spéciale des Associés. Tout montant de la prime d'émission peut être alloué à la réserve légale, dans la mesure où cela a été décidé par une résolution spéciale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées, si il y a lieu, sur les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préfé-

rentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H et les Parts Sociales Préférentielles de Classe I sont payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité sur le paiement de valeur nominale et prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après paiement de toutes les dettes et autres charges de la Société et des dépenses relatives à la liquidation, le bénéfice net de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément et de manière à atteindre sur une base agrégée le même résultat économique que les règles prévues pour les distributions de dividende.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points aux regards desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Peter Hansson, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57,500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1,500).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée:

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 14 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A).

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2012. LAC/2012/13704. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039957/741.

(120052701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Genoyer S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.291.

Les comptes annuels au 30/09/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENOYER S.A. SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012043103/11.

(120058107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

GCA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012043100/10.

(120058041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Green Ethic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 147.019.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043106/10.

(120057901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Hitech Futur Car Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012043116/10.

(120057543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 557.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.267.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043119/10.

(120057787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Intrawest Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.505.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043120/10.

(120057785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Loria International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.323.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043148/9.

(120057277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Intrawest Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043121/10.

(120057788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.505.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043122/10.

(120057786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

ING Lux-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.387.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ING Lux-Ré S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012043127/11.

(120057528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Intercapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 79.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012043128/10.

(120057947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Trophy Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.402.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012043356/13.

(120058115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 33.988.

Les Bilans aux 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043130/11.

(120057563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

IRERE Industrial 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 140.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043132/10.

(120057151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

KION Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.846.

Les comptes annuels pour la période du 23 mars 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012043141/11.

(120057377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Lux-Tex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.062.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043150/10.

(120057252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

LOG 2 GO SA Logistic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.197.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FISTA SA

Signature

Référence de publication: 2012043162/12.

(120057758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Lux-Tex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.062.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043151/10.

(120057253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Mea Aqua, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEA AQUA

S.A.R Pince Jean DE NASSAU

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012043190/12.

(120057719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

LKR Immobiliengesellschaft SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.482.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012043161/10.

(120058017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Mea Energia, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEA ENERGIA
S.A.R. Prince Jean DE NASSAU
Administrateur délégué

Référence de publication: 2012043192/12.

(120057572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Nabors International Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.001,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.885.

Les comptes annuels consolidés de Nabors Industries Ltd. au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043208/12.

(120057795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Opportunité Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.398.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Krieger Jean-Claude
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012043222/12.

(120057692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Railtechnique International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.708.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/02012.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2012043257/12.

(120057860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.
